

COMMUNE DU POET
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU Lundi 27 mars 2023

Séance Ordinaire 19 heures

PROCES VERBAL

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
Membres en exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 15

Date de convocation : 23 mars 2023

LE 27 mars 2023 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de Georges Papegay, Maire.

PRESENTS : Georges Papegay, Agnès REY, Marie-Anne Guichard, Geneviève Givaudan, Bruno BAILLON, Audrey BELHIA, Alain MONTAY, Jean-Christophe SIMON - Michelle JOLIVET - Thimothée BLANC - Pauline CHABOT - Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE.

REPRESENTES : Jean Hubert par Agnès - Bernard par georges - Laurence par marie-Anne
Secrétaires de séance : Michelle Jolivet

1 – Désignation d'un secrétaire de séance : Michelle Jolivet

Ajout de délibération : vote des taxes : unanimité

Approbation des PV du 30/01, du 17/02 et du 02/03 : unanimité

<i>Intitulé</i>	2– Vote des comptes administratifs			
<i>Présentation</i>	Budget principal	budget eau	caisse des écoles	Lotissement
<i>Débats</i>	Le maire sort de la salle 13 votes car pouvoir du Maire			
<i>Vote</i>	Unanimité	unanimité	unanimité	unanimité

<i>Intitulé</i>	3 – Vote des comptes de gestion			
<i>Présentation</i>	Budget principal	budget eau	caisse des écoles	Lotissement
<i>Débats</i>				
<i>Vote</i>	Unanimité	unanimité	unanimité	unanimité

<i>Intitulé</i>	4 – Affectation du résultat budget principal
<i>Présentation</i>	<ul style="list-style-type: none">Budget Général : excédent de fonctionnement de 2022 : 251 326.52€. Pour 2023 la somme de 102 228.18€ sera affectée au compte 1068 pour couvrir une partie du déficit de l'investissement. Le reste au 002 en excédent de fonctionnement Excédent d'investissement pour 2022 de 206 511.52€ mais cumulé déficit de 145 228.18€. Ce montant est reporté en dépense d'investissement au 001



<i>Intitulé</i>	9 – Heures supplémentaires
<i>Présentation</i>	Comme chaque année, il convient d'autoriser le Maire à payer ou à faire récupérer les heures supplémentaires des agents communaux.
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	10 – Vote des taxes
<i>Présentation</i>	Taxe foncière bâti : 28.39% + 26.10% du département = 54.49% Taxe foncière non bâti : 66.20% Taxe habitation : 4.43%
<i>Débats</i>	Les bases augmentent de 20% cette année mais la mairie décide de ne pas changer les taux. Il faudra probablement l'envisager dans les années à venir en raison notamment des coûts de l'énergie.
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	11 – Fonds de solidarité logement
<i>Présentation</i>	Georges Papegay présente aux membres du conseil une demande de participation pour la commune de LE POET au Fonds de Solidarité pour le Logement. Il convient de décider une participation de 327.60€ au Fonds de Solidarité pour le Logement. (0.40€ par habitant) et de désigner une personne qui pourrait assister aux commissions du FSL.
<i>Débats</i>	Représentantes : - Marie – Anne Guichard - Michelle Jolivet
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	12 – Choix de l'entreprise pour les travaux de rénovation des bassins
<i>Présentation</i>	La commune a lancé un appel d'offre pour la rénovation des bassins. Deux entreprises ont répondu à l'offre : Polder : 126 825€ HT

	Buech Durance travaux : 133 862.50€ Suite à l'analyse des offres, la commission travaux propose de retenir l'entreprise Polder.
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	Unanimité

La séance est levée à 19h52

Divers :

- WC boulodrome : Un wc cette année sera refait par les agents techniques (carrelage, wc inox, porte). Une protection sera mise en place devant l'arbre car les boulistes jouent aux abords de la porte et détruisent les bordures et envoient des gravats dans les toilettes.
- Place et accès mairie : Certains administrés remarquent que l'accueil ne se fait plus en passant par la porte principale de la mairie. Monsieur le Maire explique que l'accueil se fait depuis 3 ans à l'agence postale et cela permet de mutualiser les moyens et au secrétaire de travailler dans de meilleure condition. L'agent est employé de la mairie et bien formé à l'accueil. Par contre il est possible d'envisager une meilleure signalétique.
- Réunion quartier : 8 avril – 2 réunions de quartier par matinée selon météo : 6 quartiers
- L'éclairage public sera éteint de 23 h à 5h courant avril

Secrétaire de séance : Michelle Jolivet

